

Mr. Cote: It is more than that. It is more than \$27,000. With a CMHC house you get everything. They provide everything. They are even supposed to provide landscaping—I don't know whether they do that or not—landscaping, indoor plumbing, the whole bit. It escalates. I'll bet you that the reason the rent is so high in this part of the country is that they have to pay for everything from that house. I would say it comes to about \$80,000.

Mr. Charles: Yes, it's \$80,000. [*Inaudible—Editor*] it's about \$150,000.

Mr. Cameron: There is another thing we have to look at. Indian Affairs came to the Prince Albert Tribal Council back in January or February. They said that any house they build on-reserve has to include water and plumbing, but they are not going to increase the dollar.

Mr. McKenzie: They give you the capital dollars and with the capital dollars—suppose there are twelve \$36,000 units—you are going to have to put up the plumbing and sewer for all of that. That brings back your housing total to five completed units, half of what the total allocation is. All you can do is put up half the houses.

Mr. Cameron: Half the houses they allot you, because you have to include plumbing in there.

Mr. McKenzie: Every time Indian Affairs says they give you 12 houses, that's not true. What they are saying is that they're giving you 6 completed houses.

The Chairman: It might be better if they kept their noses out of what the money goes into and just say that they will give x number of dollars and let you build what you can, subject to this amount being adjusted.

Mr. Cote: That is what we've been telling them. They should not set a number, saying to each band that they should build five houses out of the money they're being given. All they should be doing is giving them a lump sum of money, and as long as it goes into housing, they shouldn't care what size houses are built. Maybe some bands will want to build one or two big houses and then maybe three or four smaller ones to accommodate the family units.

Mr. Funk: What has been the effect of Bill C-31 in these communities? Do many people come back under Bill C-31?

Mr. Charles: Yes.

Mr. Funk: Are you providing houses for them?

Mr. Charles: Yes, we are.

The Chairman: That is a different budget.

Mr. Cote: It's supposed to be a different budget, but it isn't. They've been telling the bands that they've run out of money. INAC says that they've run out of money. Any houses that come from the capital allocatin for housing, Bill C-31 Indians have to be included in that overall capital allotment.

M. Cote: C'est plus que cela. C'est plus que 27,000\$. Une maison de la SCHL est entièrement équipée. On fournit tout. On est même censé fournir les services d'aménagement paysager—je ne sais pas s'ils les fournissent ou non—je pense à l'aménagement paysager, à la plomberie, tout ce qu'il faut. Les prix grimpent. Je parie que si le coût du logement est si élevé dans cette région du pays, c'est qu'ils doivent tout payer dans cette maison. Je dirais que cela revient à 80,000\$ environ.

M. Charles: Oui, c'est 80,000\$. [*Inaudible—Éditeur*] c'est environ 150,000\$.

M. Cameron: Il faut aussi examiner une autre chose. Des représentants du ministère des Affaires indiennes sont venus au Conseil tribal de Prince Albert en janvier ou en février. Ils ont dit que toute maison qu'ils construisaient dans les réserves devait inclure les services d'alimentation en eau et la plomberie, et qu'ils n'allaient pas hausser le prix.

M. McKenzie: Ils vous fournissent les fonds d'immobilisations et, avec ces fonds—supposons qu'il s'agit de 12 maisons à 36,000\$—il vous faut installer la plomberie et le service d'égoût pour toutes ces maisons. Cela équivaut au coût de construction de cinq maisons complètes, ce qui représente la moitié des fonds attribués. Tout ce qu'on peut faire, c'est construire la moitié des maisons.

M. Cameron: La moitié des maisons qu'ils vous attribuent, parce qu'il faut y ajouter la plomberie.

M. McKenzie: Quand le ministère des Affaires indiennes dit accorder 12 maisons, c'est faux. Cela signifie en réalité que le ministère accorde six maisons complètes.

Le président: Il vaudrait peut-être mieux que le ministère ne se mêle pas de décider de l'utilisation des fonds et se contente de dire qu'il va donner telle ou telle somme, et vous laisse construire ce que vous pouvez construire, quitte à modifier ce montant.

M. Cote: C'est ce qu'on leur dit. Le ministère ne devrait pas fixer un nombre, dire à chacune des bandes qu'elle devrait construire cinq maisons avec l'argent qu'on lui promet. Tout ce qu'il devrait faire, c'est donner à la bande un montant forfaitaire, et dans la mesure où cet argent est consacré à la construction de maisons, le ministère ne devrait pas se préoccuper de la taille des maisons qui seront construites. Certaines bandes voudront peut-être construire une ou deux grosses maisons, et peut-être trois ou quatre maisons plus modestes, pour loger les familles.

M. Funk: Quelles ont été les répercussions du projet de loi C-31 sur ces collectivités? Est-ce que beaucoup de personnes sont revenues à la suite de son adoption?

M. Charles: Oui.

M. Funk: Leur fournissez-vous des maisons?

M. Charles: Oui, nous le faisons.

Le président: C'est un autre budget.

M. Cote: C'est censé être un budget différent, mais ce ne l'est pas. On a dit aux bandes qu'on n'avait plus d'argent. Le ministère dit ne plus avoir de fonds. Toutes les maisons construites grâce à l'affectation pour dépenses en capital, les maisons pour les Indiens rapatriés en vertu de la loi C-31, doivent être incluses dans cette affectation pour dépenses en capital.